



Conseil Municipal Séance du 29 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Maurice CHEVIGNY, Maire, qui procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Étaient présents :

MM. Maurice CHEVIGNY, Philippe AUDEBERT, Elisabeth HORNACEK, André BOURDON, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, Brigitte BRIXY, Lorenzo RICCI, Claude TISSOT, Françoise CHEVIGNY, Nadine GOLDBERG, Adjevi NEGLOKPE, Yannick LE GUIGO, Dominique PELLETIER, Marie ROBERT, Jean DECROIX, Pascal PEWINSKI, Bruno CONTAMINE, François SELBONNE, Pascal BLOT, Daphné BIOLLEY, Muriel HELLOT

Étaient régulièrement représentés :

Leïda MOREAUX par Claudine THIRANOS
Soria BENNOUR par Brigitte BRIXY
Jean-Louis DESSUCHE par Françoise CHEVIGNY

Étaient absents :

Omar BAKHTAOUI, Marjorie JAISSON,
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers Présents 22
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 25

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Il informe tout d'abord l'assemblée du grave sinistre incendie dont vient d'être victime Léïda MOREAU et sa famille. Une partie de son pavillon est détruit. Au nom de la municipalité, il lui renouvelle un message de réconfort et de solidarité.

Après constatation que le quorum est atteint, le Conseil Municipal, **A l'unanimité**, désigne Daphné BIOLLEY Secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire rappelle les points traités au cours de la séance du 28 février 2017 .
Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu transmis.

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2017 est adopté **à l'unanimité**.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - VILLE

Monsieur le Maire indique que le Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2016 présente un excédent global de 344 748.81 € (note jointe).
Ce Compte Administratif, après affectation des résultats, est conforme au Compte de Gestion établi par le Receveur.

Il passe la parole à Philippe AUDEBERT, Adjoint au Maire en charge des finances, qui indique que l'approbation du Compte Administratif donne lieu à un vote global de la section de fonctionnement et de la section d'investissement et permet de faire un bilan des réalisations de l'exercice 2016.

Le budget primitif et les décisions modificatives constituent des prévisions et des autorisations de dépenses et de recettes. Le Compte Administratif représente la réalité des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice.

Les balances et tableaux comparatifs donnent une vision précise des comptes de l'exercice 2016.

L'ensemble des dépenses et des recettes inscrites au Compte Administratif 2016 est conforme au Compte de Gestion tenu par le Receveur.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors chapitre 042 concernant les écritures d'ordres telles que les dotations aux amortissements et la cession d'un bien immobilier, 47 quai de Seine), sont en baisse de 97 515 €. L'objectif 2016 concernant la maîtrise des dépenses est réalisé malgré des nouvelles dépenses.

Les recettes réelles de fonctionnement (hors report de résultat 2015) restent stables dans leur ensemble, malgré une baisse des dotations de l'état (-98 135 €).

Après analyse, les principales variations sur chaque chapitre sont les suivantes :

A - DEPENSES :

En 2016, la maîtrise des dépenses de fonctionnement se constate sur l'ensemble des chapitres à l'exception des frais de personnel. En effet, ce chapitre ne peut varier à la baisse, en raison des évolutions de carrière des agents (augmentation des grilles indiciaires et points d'indices), et des transferts de l'Etat aux communes, notamment les rythmes scolaires.

Les diminutions les plus significatives concernent : les charges à caractère général (- 7,24%), et les charges financières (- 19,13%).

Plus précisément, on constate :

- ✓ **chapitre 011 « charges à caractère général »**, qui se compose de l'ensemble des charges de fonctionnement, présente une diminution de 94 253 € par rapport à l'exercice précédent, soit une baisse de - 7,24 %.

Les principales baisses constatées sur l'exécution 2016 sont :

- Achats de prestations de service (article 6042) : - 39 858 €. Cet article comprend notamment, les dépenses liées à la restauration scolaire. Suite au changement de prestataire en septembre 2015, on constate une forte diminution des dépenses (- 42 624 €).
- L'énergie et l'électricité (article 60612) baissent de 26 849 €. Cette baisse est due au transfert de l'éclairage public à la Communauté d'Agglomération Val Parisis (à compter du 01/10/2015). A noter pour 2016, la commune a dû s'acquitter de la facture du 1^{er} trimestre : les sommes réglées ont été remboursées par la CAVP).
- Fournitures d'entretien (article 60631), - 3 579 €,
- Fournitures de petits équipements (article 60632), - 3 925 €,
- Fournitures de voirie (article 60633), - 1 000 €,
- Locations mobilières (article 6135) - 2 845 €; échéance de 2 contrats de location automobile et reprise de 2 contrats de location longue durée, avec des loyers plus faibles.
- Entretien matériel roulant (article 61551), - 2 354€,
- Entretien autres biens mobiliers (article 61558) ; baisse à hauteur de 6 169 € des frais d'entretien du matériel suite à l'acquisition de nouveaux matériels pour les services techniques,

- Frais de maintenance (article 6156), baisse de 22 841€, conséquence du transfert de l'éclairage public à la Communauté d'Agglomération Val Parisis.
- Transports collectifs (article 6247), - 17 202 € ; depuis la rentrée scolaire 2016, le ramassage scolaire organisé par la commune et financé par le Conseil départemental est supprimé. Les collégiens de la Frette sur Seine sont désormais rattachés au collège de secteur d'Herblay (Georges Duhamel). Les collégiens empruntent les transports en commun existants.
- Frais de télécommunications (article 6262) - 3 623 €, l'ensemble des abonnements téléphoniques et internet diminue depuis 2015, suite à une renégociation de certains abonnements et à une réorganisation interne en matière de téléphonie.

Sur ce chapitre quelques hausses sont cependant constatées, à savoir :

- Eau et l'assainissement (article 60611), + 3 207 €. Une fuite a été détectée sur la base de loisirs, un dégrèvement de 50% de cette facture a été accordé par la société Véolia à la commune.
- Autres fournitures non stockées (article 60628), + 1 702 €.
- Fournitures scolaires (article 6067), + 1 721 €, due à l'augmentation des effectifs scolaires.
- Contrat de prestations de service (article 611) + 36 370 €. Cette forte hausse s'explique par la prise en charge des dépenses liées au maintien du passeur (17 000 € frais de personnel/société d'intérim), alors qu'auparavant le SIAAP réglait directement cette dépense. D'autre part, la commune a dû faire appel aux services du Centre Interdépartemental de Gestion pour le remplacement temporaire du poste de Directeur Général des Services. S'ajoute à ces nouvelles dépenses l'entretien des horodateurs pour la période de 2014 à 2016.
- Entretien des bâtiments (article 615221), + 12 990 € ; les bâtiments de la commune nécessitent de petites interventions qui d'une année sur l'autre fluctuent en fonction de la vétusté des bâtiments.
- ✓ **chapitre 012 « charges de personnel » : + 72 286 € soit + 3 %.** La hausse constatée s'explique principalement par le transfert du poste de l'agent du Centre Communal d'Action Social sur le budget Communal (45 000 €). De plus, en 2016, a eu lieu la campagne de recensement (coût de traitement 15 000 €). A cela s'ajoutent, les évolutions de carrière des agents (augmentation des grilles indiciaires et points d'indices).
- ✓ **chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : - 40 707 €.** L'exécution des dépenses liées à ce chapitre révèle des situations contrastées en fonction des articles. Cette année, la commune a constaté des admissions en non-valeurs pour un montant de 1 845 €. Les subventions aux associations baissent de 19 358 € ; la subvention versée au CCAS baisse également de 13 000 €. La dépense facturée par VEOLIA relative à la garantie de recettes d'assainissement pour un montant de 3 442 € est prise en charge sur le budget assainissement.
- ✓ **chapitre 66 « charges financières » : - 18 032 € soit, - 19,13 %.** Cette baisse globale des charges financières résulte de la politique de désendettement de la commune.
- ✓ **Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : le réalisé de ce chapitre reste identique à 2015.**
- ✓ **chapitre 014 « prélèvement au titre de la loi SRU » : -16 787 € soit - 9,30 %.** La baisse constatée s'explique par la déduction des dépenses liées à l'opération de construction de logements au 108 rue d'Argenteuil, à savoir, une surcharge foncière d'un montant de 22 500 €.
- ✓ **Chapitre 042 opérations d'ordre et de transfert entre sections :** ce chapitre qui comprend les charges d'amortissements et les différentes opérations comptables relatives aux cessions enregistre une exécution supérieure de 93 465 € par rapport à 2015. Ce montant comprend la cession du bien immobilier sis 47 quai de Seine pour un montant de 80 000 €.

B- RECETTES :

Comme mentionné précédemment, l'exécution des recettes de fonctionnement reste stable.

L'analyse des recettes de fonctionnement réalisées permet de constater les variations suivantes :

- ✓ le chapitre 013 Atténuation de charges: ce chapitre correspond au remboursement par l'assurance des rémunérations du personnel absent. L'exécution 2016 s'élève à 65 895€, soit une augmentation de 22 378 € par rapport à 2015, conséquence de nombreuses absences (congrés pour maladie, accident de travail et congés maternité).

- ✓ le chapitre 70 produits des services, du domaine et ventes diverses : les produits des services augmentent de 20 482 € sur l'exercice. Les redevances perçues pour l'accueil des centres de loisirs et accueils de loisirs augmentent de 24 850 €. S'y ajoute, les redevances perçues pour la restauration scolaire qui augmentent de 6 328 €. L'augmentation des produits des services s'explique par la hausse des effectifs.

A noter, suite à une modification de la nomenclature M14, l'enregistrement comptable de la taxe additionnelle des droits de mutation est modifié, à compter de 2016. Cette recette prévue à l'article 7381 (chapitre 73) est désormais imputée à l'article 7482 (chapitre 74).

- ✓ les impôts et taxes (chapitre 73) : le montant des contributions directes s'élève à 2 519 985 €, soit une augmentation de 69 824 € (+2.85%). L'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération baisse fortement (41 206 € en 2016 contre 163 518 € en 2015). Cette baisse s'explique en raison du transfert de charges.
- ✓ le chapitre 74 dotations, subventions et participations : comme annoncé dans le plan d'économie de l'Etat, on constate une nouvelle baisse des dotations. La dotation globale de fonctionnement s'élève à 675 509 € soit une baisse de 100 892 €, la dotation nationale de péréquation baisse de 3 560 €. S'y ajoute la baisse de la dotation de solidarité communautaire à hauteur de 5 315 €. Néanmoins, la dotation de solidarité rurale augmente de 2 700 €.
- ✓ le chapitre 75, revenus des immeubles : + 21 140 €. Si les revenus locatifs baissent sur l'exercice (-12 612€), la hausse est principalement due au reversement des redevances de gaz et d'électricité par les concessionnaires (+ 36 085 €).
- ✓ le chapitre 77 produits exceptionnels (+ 49 385 €) : ce chapitre enregistre les recettes exceptionnelles d'assurance (4 217 €), le remboursement par la Communauté d'Agglomération Val Parisien des frais de fonctionnement relatifs à l'éclairage public (18 247€), le remboursement de frais divers engagés par la commune. S'y ajoute, la cession du bien sis au 47 quai de Seine pour un montant de 80 000 €.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

A - DEPENSES :

Les principales dépenses consacrées à l'investissement sur l'exercice 2016 concernent :

- Voirie : réfections de voiries, de trottoirs et diverses reprises de chaussée, remplacement de la signalisation pour 147 245 €,
- Travaux d'accessibilité (Police Municipale, Mairie, Maison de l'enfance, salle polyvalente Albert Marquet, espace Robert Béthune) pour 45 215€.
- Travaux de réhabilitation au Petit Gymnase, création d'un espace cuisine et réfection des sanitaires pour 38 700 €.
- Achèvement des travaux de réhabilitation de la bulle de tennis et installation d'une clôture, pour 95 820 €,
- Remplacement du grillage des courts de tennis extérieurs, pour 20 657 €.
- Reprofilage du terrain de basket pour 20 026 €.
- Mise aux normes des buts de football pour 5 074 €.
- Remplacement des accès au terrain d'honneur pour 5 208 €.
- Mise en place d'un éclairage extérieur au DOJO, 24 500 €.
- Travaux de réhabilitation dans les écoles (mises aux normes, travaux de réfection de toitures) pour 99 040 €.
- Mise en sécurité des accès aux centres de loisirs, installation de vidéophones pour 7 620 €.
- Mise en place d'un panneau de signalisation lumineux rue Aristide Briand pour 5 992 €.
- Remplacement de la clôture au Centre Technique Municipal et mise en sécurité, 2 420 €.
- Restauration de la fresque de la salle des fêtes pour 9 348 €.
- Travaux de réhabilitation Espace Ikor, remplacement de l'éclairage et de la porte d'entrée principale, pour 10 440 €.
- Aménagement d'un columbarium au cimetière pour 9 600 €.

L'ensemble des projets inscrits au budget n'ayant pu être réalisé ou bien réglé en totalité sur l'exercice, certaines opérations seront reportées en 2017 et feront donc l'objet de restes à réaliser pour un montant de 190 497,96 €.

S'ajoutent à ces travaux et acquisitions de matériels inscrits aux chapitres 20, 21 et 23, le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) pour 441 982 €, et la reprise du résultat de l'exercice précédent (chapitre 001) d'un montant de 280 706 €.

B - RECETTES :

Les recettes d'investissement (hors virement à la section de fonctionnement) ont été réalisées à hauteur de 77.46 %. En effet, si les dotations (Fonds de Compensation de la TVA, Taxe Locale d'Équipement, excédent de fonctionnement capitalisé) et le prêt ont bien été réalisés, d'autres recettes n'ont pu être perçues dans leur totalité sur l'exercice 2016.

Le solde des subventions à percevoir s'élève à 202 181,29 €. Ces recettes feront l'objet d'un report en 2017 puisqu'elles seront effectivement enregistrées sur cet exercice.

Pascal BLOT déclare que la minorité votera à l'unanimité les points de l'ordre du jour portant sur les comptes car elle reconnaît le sérieux des éléments produits. La minorité votera contre les points d'ordre du jour portant sur le budget prévisionnel déplorant le manque d'investissements et de projets porteurs

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal est alors présidé par Monsieur AUDEBERT, Premier Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2016 de la Ville présentant un excédent global de 344.748,81 €.

3. COMPTE DE GESTION 2016 - VILLE

Monsieur le Maire rappelle le principe en matière de finances publiques de séparation de l'ordonnateur qui est le Maire et du Comptable. Le Compte Administratif a été arrêté par le Maire et le Compte de Gestion est établi par le receveur.

Monsieur le Maire ajoute que le receveur vient de changer ; Madame NISOLE a été remplacée par Madame HOURCADE ; les services de la Trésorerie de Cormeilles-en-Parisis vont rejoindre prochainement Argenteuil.

Il passe ensuite la parole à l'adjoint aux Finances qui indique que le Compte de Gestion, établi par le comptable, est conforme aux résultats du Compte Administratif de la Ville.

Il propose à l'assemblée de déclarer que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne quitus au receveur pour le Compte de Gestion 2016 qui présente un excédent global de 344 748,81 €.

4. AFFECTATION DU RESULTAT 2016 - VILLE

Monsieur le Maire passe la parole à l'adjoint aux Finances qui indique que l'excédent de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2016 est de 392 332,65 €.

La section d'investissement quant à elle, présente un déficit de 47 583,84 €, auquel doit être ajouté le solde positif des reports de l'exercice à hauteur de 11 683,33 €.

La section d'investissement présente un besoin net de financement de 35 900,51 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 35 900,51 € à la section d'investissement (article 1068) et d'affecter le solde en section de fonctionnement soit 356 432,14 € (chapitre 002).

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire passe la parole à Philippe AUDEBERT, adjoint aux Finances, qui indique que le Compte Administratif Assainissement de l'exercice 2016 présente un excédent global de 149 357,47 €. Le Compte Administratif est conforme au Compte de Gestion établi par le Receveur.

Il fait remarquer que la dette est éteinte dans le budget Assainissement.

Daphné BIOLLEY demande quel type de travaux est reporté et quelle en est la raison.

Angélique FOURNIAU, Directrice Générale des Services, répond qu'il ne s'agit pas forcément de travaux non réalisés mais que ce sont des travaux dont le paiement est reporté sur l'année suivante.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal est alors présidé par Monsieur AUDEBERT, Premier Adjoint.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2016 du service assainissement présentant un excédent de 149 357,47 €.

6. COMPTE DE GESTION 2016 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique que le Compte de Gestion Assainissement de l'exercice 2016 présente un solde d'exécution excédentaire de 149 357,47 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion dressé par le Receveur, pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7. AFFECTATION DU RESULTAT 2016 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire passe la parole à Philippe AUDEBERT, adjoint aux Finances, qui indique que le résultat de la section d'exploitation constaté au Compte Administratif 2016 présente un excédent de 89 306,21 €.

Le résultat de la section d'investissement constaté au Compte Administratif 2016 présente également un excédent de 60 051,26 €, dont il faut soustraire les restes à réaliser de 75 155,69 €, soit un besoin de financement de 15 104,43 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter 15 104,43 € à la section d'investissement (article 1068) et de reporter le résultat en section d'exploitation, pour un montant de 74 201,78 €. L'affectation de l'excédent d'investissement s'élève à 60 051,26 €.

8. TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2017

Monsieur le Maire indique que les taux d'imposition resteront inchangés comme il l'a annoncé lors de ses vœux et au dernier Conseil Municipal, lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2017.

Dans ces conditions, les taux pour 2017 s'établiront comme suit :

- 15,09 % pour la Taxe d'Habitation,
- 20,61 % pour le Foncier Bâti,
- 59,04 % pour le Foncier Non Bâti.

Le Conseil Municipal, à la majorité (22 voix pour – 3 abstentions : MM BLOT, BIOLLEY, HELLOT) décide de retenir les taux proposés pour chacune des trois taxes directes locales.

9. BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE

Monsieur le Maire indique que, dans un contexte toujours aussi difficile pour les collectivités, c'est un budget sérieux qui préserve l'essentiel. De gros efforts ont été réalisés pour optimiser les coûts tout en maintenant un haut niveau de service. La Commune poursuit son désendettement et dispose de finances très saines, ce qui permettra d'atteindre un niveau toujours très conséquent en matière de dépenses d'investissement.

Il passe ensuite la parole à Philippe AUDEBERT, adjoint aux Finances, qui indique que le budget de la commune s'équilibre en 2017 à :

- ❖ 4.954.276,14 € en section de fonctionnement,
- ❖ 2.188.089,80 € en section d'investissement.

1) BUDGET DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 954 276,14 € en 2017 contre 4 899 767,79 € en 2016.

A. DEPENSES :

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement et les dotations aux amortissements) s'élèvent à 4 454 747 € en 2017.

Les dépenses de fonctionnement évoluent comme suit :

- ✓ Les charges à caractère général (chapitre 011) sont stables par rapport au budget primitif 2016. Après deux années de baisse, les prévisions budgétaires 2017 sont maintenues à l'identique malgré des contraintes externes. Cette maîtrise des dépenses est constatée pour les charges suivantes : combustibles, l'eau, l'électricité, les carburants, les frais d'affranchissement, les frais de télécommunications et les frais de nettoyage des locaux pour lesquels une prévision sensiblement identique à 2016 a été inscrite pour 2017. Chaque ligne budgétaire a fait l'objet de nouvelles recherches d'économies permettant une stabilisation voire une diminution. Certaines variations ne sont pas significatives ; elles s'expliquent par une modification de la ventilation comptable. Les fluctuations les plus importantes concernent :
 - l'achat de prestations de service (article 6064) – 8 000 €, en raison de la diminution des frais liés à la restauration scolaire,
 - l'eau et l'assainissement (article 60611) + 20 870 €, cette hausse résulte d'une fuite détectée sur la base de loisirs; un dégrèvement à hauteur de 50% a été accordé par Véolia, néanmoins le surcoût s'élève à 20 000 €.
 - Les fournitures de voirie (article 60633) – 4 000 €,
 - Les fournitures scolaires (article 6067) + 1 500 €, du fait de l'augmentation des effectifs.
 - L'entretien des terrains (615221) + 4 920 €, concernant l'entretien des 2 terrains de football.
 - L'entretien et la réparation de la voirie (615231) + 24 600 €, les crédits dédiés aux travaux d'élagage sont désormais inscrits à cet article alors qu'auparavant ils l'étaient au 61524.
 - les frais de maintenance (article 6156) – 6 150 € : les prévisions budgétaires des dépenses de maintenance continuent de baisser malgré la mise en place de nouveaux contrats (logiciels pour la police municipale et logiciel pour la gestion du service scolaire et périscolaire).
 - les publications (article 6232) + 8 370 €, il ne s'agit pas d'une hausse des dépenses mais d'un reclassement comptable.
 - les transports collectifs (article 6247) – 28 635 €, baisse principalement enregistrée pour le transport vers le collège Camille Claudel qui n'est plus financé par la commune depuis septembre 2016.

- les voyages et déplacements (article 6251) – 2 754 €.
 - les frais de réceptions (article 6257) + 3 250 €, en raison notamment de l'organisation des vœux en 2017.
 - Les frais d'affranchissement (6261) + 1000 €, augmentation des tarifs au 01/01/16, + 0.05 € tarif rouge et 0.03 € tarif vert.
 - Les frais de télécommunications (6262), - 2 685 €.
 - le prélèvement réalisé au titre des agents reconnus en handicap (article 637) est en hausse de 1200 € par rapport au BP 2016.
- Les frais de personnel (chapitre 012) augmentent de 3,97 %. Cette augmentation résulte principalement de l'application de la réforme 2017 de la fonction publique territoriale, qui a pour conséquence la refonte du régime indemnitaire du point d'indice, les reclassements de l'ensemble des échelles indiciaires, ainsi que le transfert primes / points. La mise en place de cette réforme, ainsi que la hausse des taux des charges sociales patronales ont un impact financier sur le chapitre 012 du budget communal qui serait de l'ordre de 36 500 €.
- A cette obligation règlementaire s'ajoute le coût de remplacement des agents absents pour maladie. De plus, contrairement à 2016, tous les postes sont pourvus et donc budgétés pour un exercice plein, soit un impact budgétaire accru.
- ✓ Les dépenses imprévues (chapitre 022) sont inscrites pour 45 000 € au lieu de 36 000 € en 2016.
 - ✓ En ce qui concerne le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU sur les logements sociaux, la majoration instituée par arrêté préfectoral sur la pénalité SRU supportée en 2015 et 2016 est annulée. Le prélèvement SRU supporté en 2017 s'élève à 58 400 €, déduction faite des dépenses supportées par la commune pour la réalisation de 35 logements sociaux au 108 rue d'Argenteuil.
 - ✓ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) comprenant notamment les subventions aux associations et les participations ou contributions à divers organismes, sont en baisse de 22 200 € par rapport au BP 2016. La participation de la commune au CCAS est stable à 47 000 € en 2017 en raison du transfert de l'agent auparavant rémunéré par le CCAS et pour lequel désormais la prise en charge est imputée sur le budget de la ville ; les subventions aux associations sont de 181 000 € pour 2017.
 - ✓ Les charges financières (chapitre 66) sont de nouveau en diminution de 12 885 €, les intérêts de la dette diminuent de 16 124 € et les intérêts courus non échus (ICNE) constatés sont de 5 961,76 €.
 - ✓ Les amortissements enregistrés au chapitre 042 sont en diminution de 11 088 €.
 - ✓ Le virement à la section d'investissement s'élève à 351 534,51€.

Les recettes de fonctionnement évoluent comme suit :

- Les contributions directes augmentent de 15 000 € compte tenu de la revalorisation des bases décidée par l'Etat dans la Loi de Finances 2017 (+ 0.40 %).
L'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Val Parisis s'élève à 41 206 € identique à 2016.
- La Dotation Globale de Fonctionnement (article 7411 - DGF) a été estimée en baisse de 45 000 €, correspondant à la diminution des concours de l'Etat engagée depuis plusieurs années.
- Les produits des services et ventes diverses (chapitre 70) augmentent de 20 229 €. Compte tenu de l'augmentation des effectifs scolaires.
- Les autres produits de gestion courante restent identiques aux prévisions 2016.
- Les produits exceptionnels (chapitre 77) : comme son intitulé l'indique, cet article comprend les recettes exceptionnelles, telles que les remboursements des assurances à hauteur de 8 500 €.
- Les remboursements sur rémunération du personnel (chapitre 013) restent stables, malgré une forte hausse en 2016.
- Le résultat de fonctionnement (chapitre 002) qui est repris dès le budget primitif du fait de l'adoption du compte administratif de l'exercice précédent s'élève à 356 432 € (204 653 € en 2015).

2) BUDGET D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 2 188 089,80 € en 2017 contre 1 710 991,60 € en 2016.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 140 505,96 € (hors déficit reporté) et intègrent les restes à réaliser de l'exercice précédent (190 497,96 €). Cela représente plus de 710 000 € de plus qu'au BP 2016 et attende d'un effort d'investissement soutenu.

En dehors du remboursement du capital des emprunts, pour 431 960 € (soit – 11 026 €), les principales réalisations envisagées concernent :

- les travaux de requalification du centre gare inscrits en 2017 à hauteur de 50 % du coût total de l'opération soit 900 000 €,
- des travaux de voirie à hauteur de 92 000 € qui concerneront diverses portions de chaussées et trottoirs sur la commune localisés notamment rue de Verdun, Quai de seine, avenue des Lilas, rue de la gare...
- les travaux de remise en état des bâtiments scolaires pour 37 400 € comprenant notamment des mises aux normes électriques, l'isolation de la cage d'escalier côté maternelle à l'école Calmette et Guérin,
- une prévision de 19 000 € pour la réalisation de la première tranche des travaux de mise aux normes, l'agrandissement du restaurant scolaire et des locaux d'accueil de loisirs de l'école Calmette et Guérin.
- des interventions dans divers bâtiments pour un total de 206 650 € (réfection de logements communaux, peinture d'une salle et remplacement de la porte de la chaufferie de la bibliothèque, réfection de l'étanchéité de la toiture de la salle des mariages en mairie, travaux inscrits dans l'agenda d'accessibilité),
- l'achat de matériels informatiques et de mobiliers (mairie, écoles), le remplacement d'extincteurs pour 23 900 €,
- des aménagements dans les sentes pour 20 280 €,
- les reprises de concessions, la mise en place de cavurnes et le remplacement du portail au cimetière pour 12 200 €,
- la réfection de la toiture du presbytère pour 22 850 €,
- l'achat d'un tracteur, divers matériels pour les services techniques, le service fêtes et cérémonies, pour un total de 43 238 €,
- des travaux à hauteur de 24 000 € à la Maison des Enfants avec la réfection de la terrasse,
- des interventions sur les installations sportives pour 76 600 € (remplacement de l'éclairage du terrain de football d'entraînement, remplacement de la toiture du stand de tir, divers travaux de mises aux normes et des changements de la porte salle Albert Marquet)...

Les recettes d'investissement comprennent principalement :

- l'autofinancement pour 351 535 €,
- des financements du STIF et de l'Agglomération Val parisien pour le projet de requalification du centre gare, inscrits comme pour la dépense à hauteur de 50 % soit un peu plus de 530 800 €,
- de nouvelles subventions à hauteur de 287 102 €, dont 253 046 € au titre des fonds de concours, 9 056 € du département, 28 000 € de l'Etat,
- des restes à réaliser à hauteur de 202 181 €,
- le Fonds de Compensation de la TVA pour 111 500 €,
- les amortissements pour un montant de 147 994 €,
- l'affectation des résultats de l'exercice 2016 pour 35 901 €,
- de nouveaux emprunts pour 490 000 €.

Cette année, un emprunt à court terme d'une durée maximale de 2 ans sera souscrit pour financer la TVA des travaux de l'opération de requalification du centre gare, en attente du remboursement par l'état dans le cadre du FCTVA.

Le Conseil Municipal, à la majorité (22 voix pour – 3 voix contre : MM BLOT, BIOLLEY, HELLOT) approuve les différents chapitres du Budget Primitif 2017.

10. BUDGET PRIMITIF 2017 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique que le transfert de la compétence Assainissement aux intercommunalités prendra effet le 1^{er} janvier 2018.

Il précise par ailleurs que la commune bénéficie du taux de T.E.O.M. le plus bas de l'agglomération Val Parisis, soit 5,90 %. Il a été voté le 27 mars par le Conseil Communautaire.

André BOURDON souligne qu'il y a eu un gros travail fait par le syndicat AZUR et qu'aujourd'hui on en retire les bénéfices.

A Pascal BLOT qui demande si la gestion du tri des Frettois a une incidence sur ce taux, André BOURDON répond que le tri qui est mal réalisé représente effectivement un certain coût mais qu'on fait partie d'une zone commune avec Cormeilles-en-Parisis.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à l'adjoint aux Finances, qui indique que le budget annexe assainissement s'équilibre en 2017 à :

- ❖ 218 647,76€ en section d'exploitation
- ❖ 241 998,48 € en section d'investissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les différents chapitres du Budget Primitif 2017 Assainissement.

11. OUVERTURE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS – REQUALIFICATION DU CENTRE GARE ET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE CALMETTE ET GUERIN

Monsieur le Maire indique que l'annualité budgétaire est l'un des principes de base des finances publiques. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter le solde d'une année sur l'autre.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP) constitue une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir pour 2017 les autorisations de programme et crédits de paiement suivants :

Libellé autorisation de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018
Requalification Centre Gare	1 852 000 €	900 000 €	952 000 €
Réhabilitation Calmette et Guérin	1 270 000 €	19 000 €	1 251 000 €

12. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE – REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE CALMETTE ET GUERIN – DISPOSITIF « JEUNESSE – CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT » C.L.S.H.

Monsieur Le Maire indique qu'il est prévu de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre du dispositif « Jeunesse – Centres de Loisirs sans hébergement – Réhabilitation » pour financer les travaux de restructuration du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs « espace junior » au groupe scolaire Calmette et Guérin.

Les travaux de réhabilitation du centre de Loisirs prévus dans l'opération s'élèvent à 579 351 € HT. On peut obtenir une subvention représentant 20 % du coût total, soit 115 870,20 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour financer les travaux de restructuration du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs « espace junior » au groupe scolaire Calmette et Guérin.

13. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention aux associations pour l'année 2017 selon le tableau ci-dessous :

SUBVENTIONS	BP 2017
ASSOCIATION AMICALE DES BEAUX-ARTS	300
ECOLE DE MUSIQUE DE CORMEILLES	700
PARISIS HARMONIE	600
LES BONS CONTES FONT LES BONS AMIS	650
LE MUSOREILLE	2.500
ART ET FETE SUR SEINE	32.000
AMIS DU RAIL DU PARISIS	80
LES SPIRIADES	1.500
LA VIE DU FLEUVE	200
ETOILE SPORTIVE FRETTOISE	18.000
SPORTS NAUTIQUES DE LA FRETTE	1.100
TENNIS CLUB DE LA FRETTE	8.000
LA FRETTE SUR SEINE JUDO	2.800
PEUPLES SOLIDAIRES	300
AFAC	150

SUBVENTIONS	BP 2017
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	47.000
DONNEURS DE SANG	200
EURYCLEE	100.000
PARISIS SERVICES	150
CAISSE COOPERATIVE A. BRIAND	2.159
CAISSE COOPERATIVE CALMETTE	1.184
CAISSE COOPERATIVE 8 MAI	1.277
FNACA	50
SOUVENIR FRANÇAIS	50
UNACITA	50
ATELIER DES ARTS FRETTOIS	150
LES RENDEZ VOUS DU TEMPS LIBRE	1.550
L'OISE AUX LYRES	600
ADVOCNAR	100
TOTAUX	223.400

La Commission Vie Associative et Subventions a émis un avis favorable le 19 janvier 2017.

A noter qu'une subvention de 4.500 euros a déjà été attribuée au groupe scolaire Calmette et Guérin pour l'organisation d'une classe transplantée du 22 au 27 janvier 2017 pour les enfants de la classe de CM1/CM2 au centre Valcoline à ALLEVARD et qu'elle n'est pas intégrée dans ce tableau.

En application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame BRIXY ayant la qualité de Présidente ne prend pas part au vote pour l'attribution de la subvention d'Art et Fête.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, octroie le montant des subventions de fonctionnement ci-dessus énoncé, autorise et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

14. CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2017 DES ASSOCIATIONS ART ET FETE ET EURYCLEE

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, fait obligation pour une commune attribuant une subvention de plus de 23 000 € de conclure une convention avec l'association bénéficiaire.

Il est également nécessaire de fixer les modalités d'utilisation des subventions et de rappeler les obligations de contrôle qui découlent de l'utilisation de fonds publics.

En fonction des subventions votées précédemment, il est nécessaire de passer une convention avec les deux associations suivantes :

- association « Art et Fête sur Seine » : 32 000 €,
- association « Euryclée » : 100 000 €.

En application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame BRIXY ayant la qualité de Présidente ne prend pas part au vote autorisant la signature de la convention avec Art et Fête.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions définissant les modalités d'utilisation des subventions versée aux associations Art et Fête et Euryclée et tout document relatif à l'établissement de ces conventions.

15. LOGEMENT N° 7 SITUÉ A L'ÉCOLE MATERNELLE ARISTIDE BRIAND, 12 RUE A. MARQUET : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique qu'une institutrice est devenue Professeur des Ecoles. Ce changement de statut, ne permet plus à cette enseignante d'être logée gratuitement. Elle occupait le logement situé à l'école Maternelle Aristide Briand (1^{er} étage – F4).

L'avis du Préfet du val d'Oise et celui de l'inspection académique ont été sollicités afin de poursuivre la procédure.

Par un courrier en date du 23 février 2017, la Préfecture, après avis favorable de l'Inspection Académique du Val d'Oise, a émis un avis favorable à notre demande de déclassement du logement n° 7.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à désaffecter ce logement de fonction scolaire, à le déclasser du domaine public et à l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

16. LISTE DES MARCHÉS PUBLICS CONCLUS EN 2016

Monsieur le Maire précise que l'article 133 du code des marchés publics, fait obligation aux acheteurs publics de publier, durant le premier trimestre de chaque année, une liste annuelle des marchés conclus l'année précédente.

Cette liste doit être établie en application des conditions définies par l'arrêté du 26 décembre 2007, modifié par l'arrêté du 21 juillet 2011.

La liste des marchés pour l'année 2016 est la suivante :

Marché de travaux compris entre 20 000 € HT et 89 999 € HT

- Création d'une signalisation extérieure terrain de sport – SAS Taquet – 50 rue de Sablonville – Triel Sur Seine. 20 420 HT, le 26/08/2016
- Travaux de renforcement de la sente de la Gare - CMA - 27660 Bézu Saint Eloi, 21 963 € HT, le 9/3/2016
- Marché de toitures – TRAMBLAY COUVERTURE – 51 rue de la Garenne -92310 - Sèvres, 63 836 € HT, le 1/07/2016

Le Conseil en prend acte.

17. DECISIONS DU MAIRE

Conformément à la délibération du Conseil municipal n° 2014/37 en date du 29 mars 2014, donnant délégation au Maire, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

N° 2017/09 : désignation du Cabinet GOUTAL ALIBERT & Associés, 90 avenue Ledru-Rollin - 75011 Paris pour conseiller, représenter et assurer la défense des intérêts de la commune suite à la requête présentée auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise par Monsieur BRIEND Robert demeurant 33 Sente des Verjus à La Frette-sur-Seine demandant l'annulation :

- de la décision d'opposition à la déclaration préalable n° DP 095 257 16B000054 en date du 11 Août 2016 pour la division d'un terrain situé 33 Sente des Verjus à La Frette sur Seine
- La décision tacite de rejet du recours gracieux présenté le 6 octobre 2016 contre la décision d'opposition à déclaration préalable précitée

Le coût horaire est de 150 € HT pour une prévision de vingt-deux heures de travail, soit 3.300 € H.T.

N° 2017/10 : contrat de maintenance d'un an reconductible quatre ans avec la société EURO ASCENSEURS, située 1/3, rue des Pyrénées – ZI du Bois Chaland – CE 5609 Lisses – 91056 Evry cedex pour la maintenance de l'ascenseur situé à l'espace Robert Béthune, comprenant 9 visites par an et des interventions de dépannage et de déblocage 24H/24, pour un montant annuel HT de 1.848,92 €, soit 2.218,70 € TTC.

18. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas reçu de question des élus pour cette séance.

Avant de clore la séance, et à titre d'information, Monsieur le Maire évoque les points suivants :

La soirée des collégiens

Monsieur le Maire se félicite de cette soirée qui a connu un grand succès.

Claude TISSOT indique que 120 jeunes ont participé à la troisième édition de la Soirée des Collégiens (un peu moins que l'année dernière). Il remercie tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de cette manifestation.

Remise des trois cœurs – Donneurs de sang

Le 30 mars, au Salon des Maires d'Île de France, Monsieur le Maire se verra remettre le Label « commune donneur » représenté par trois cœurs et récompensant la Commune pour son engagement en faveur du don de sang bénévole

Le Comité des Sages

Le Comité des Sages se réunit le 31 mars et il sera procédé à l'installation de trois nouveaux membres : Odile Redion, Lucette Creff et Bernard Goldberg, cette instance joue un rôle très positif.

Berges Saines

L'opération « Berges Saines » se déroulera le 29 avril prochain. A partir de 14 H 30, de nombreuses personnes sont attendues pour le nettoyage des bords de Seine.

Elections présidentielle et législative

L'élection présidentielle se déroulera les 23 avril et 7 mai et les élections législatives les 11 et 18 juin prochains.

Monsieur le Maire rappelle que les élus ont l'obligation de participer à la tenue des bureaux de vote (sauf excuse valable). Les membres du Conseil Municipal sont donc invités à faire connaître leurs disponibilités.

Il ajoute que les cartes d'électeurs sont en cours d'envoi. Cependant, une cérémonie de citoyenneté a été organisée le 21 mars dernier afin de remettre leur carte aux nouveaux jeunes électeurs.

Pascal BLOT indique qu'une soirée est organisée par Denis de Coster en hommage à Henri Salvador le 22 avril prochain à 20 H 30 dans la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie tous les membres du Conseil et lève la séance à 22 H.